

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
274^{EME} REUNION
25 AVRIL 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.1(CCLXXIV)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 274^{ème} réunion tenue le 25 avril 2011, a suivi une communication sur le Rapport sur le Développement dans le Monde 2011 - Conflit, sécurité et développement, faite par Sarah Cliffe, Représentante spéciale pour le Rapport sur le Développement dans le Monde 2011. Le Conseil a également suivi un exposé du Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, portant sur la contribution de l'UA à l'élaboration de ce Rapport et les perspectives de coopération entre la Banque mondiale et l'UA sur le suivi des conclusions du Rapport.

Le Conseil, se félicitant de l'initiative portant sur le Rapport sur le Développement dans le Monde 2011 et des consultations élargies, y compris avec l'UA, qui ont présidé à son élaboration, a pris note des conclusions du Rapport, en particulier l'accent sur les liens entre les institutions nationales, la gouvernance, la sécurité des citoyens, la justice et l'emploi dans la prévention des conflits, ainsi que la nécessité d'un appui effectif aux efforts de prévention structurelle des organisations régionales et de la pleine mobilisation de la communauté internationale en vue de la réalisation de cet objectif.

Le Conseil a noté que les conclusions du Rapport sur le Développement dans le Monde 2011 constituent une contribution aux efforts déployés par l'UA pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, comme condition préalable au développement durable. Le Conseil a souligné la complémentarité qui existe entre les conclusions du Rapport sur le Développement dans le Monde 2011 et les politiques pertinentes de l'UA, en particulier les instruments relatifs à la prévention structurelle des conflits, ainsi que le Cadre sur la Reconstruction et le Développement Post-conflit [EX.CL/Dec.302 (IX)] et le Cadre sur la mise en œuvre opérationnelle du Système continental d'alerte rapide [EX.CL/Dec.336 (X)], adoptés par le Conseil exécutif de l'UA, lors de ses sessions ordinaires tenues à Banjul, en Gambie, et à Addis Abéba, en Ethiopie, en juin 2006 et janvier 2007, respectivement.

Le Conseil a encouragé la Commission de l'UA et la Banque mondiale, travaillant, le cas échéant, avec d'autres organisations internationales et parties prenantes, à tirer profit des conclusions du Rapport sur le Développement dans le Monde 2011 pour renforcer leur collaboration et coopération sur les liens entre les conflits, la sécurité et le développement, y compris la promotion du dialogue national et régional, des discussions structurées sur les situations à risque, l'évaluation et la planification, les échanges en ce qui concerne la formation de personnels, et des actions conjointes aux niveaux national et régional, avec un accent particulier sur la prévention des conflits et la reconstruction et le développement post-conflit. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour l'UA et la Banque mondiale d'élaborer un plan de mise en œuvre pour assurer le suivi des recommandations du Rapport sur le Développement dans le Monde 2011, ainsi que de se consulter régulièrement afin renforcer l'efficacité des programmes et des activités portant sur la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit.

Le Conseil a demandé à la Commission, en coopération avec la Banque mondiale, de faire rapport, en temps utile, sur le suivi de cette déclaration et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines identifiés de coopération avec la Banque mondiale, y compris le soutien aux efforts de l'UA dans les domaines de la prévention structurelle et de la reconstruction et du développement post-conflit.